

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

33

**pour la question
n° 15**

Date de convocation :

8 février 2019

Date d'affichage :

21 février 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **14 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, CERLES, Mmes CHAMPEL (pour la question n° 15) DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY (à partir de la question n° 3), PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente jusqu'à la question n° 14

M. Jackie DIOGON, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Thierry ROUX

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 2

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Michèle GRENET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190214-DELIB190205-DE
Date de télétransmission : 18/02/2019
Date de réception préfecture : 18/02/2019

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 FEVRIER 2019**

QUESTION N° 5

OBJET : Rue du Clos Vert : régularisation cadastrale suite à création de voirie

RAPPORTEUR : Pierre CERLES

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 29 janvier 2019

Dans le cadre des travaux réalisés pour relier la rue du Clos Vert à la rue du Pré Madame, la Commune de Riom a délibéré le 19 septembre 2016 concernant les acquisitions foncières à réaliser.

Suite à la réalisation des travaux, et plus particulièrement ceux situés sur l'ancien emplacement réservé n°110 relatif à cette nouvelle voirie, un document d'arpentage a été réalisé pour régulariser la situation cadastrale nouvelle.

Il ressort de ce document d'arpentage qu'une régularisation cadastrale est à effectuer :

La parcelle nouvellement cadastrée AT n°391 d'une surface de 4 m², correspond à l'angle de la propriété de Monsieur MUETTON dont le mur d'enceinte se situait à l'intérieur de la parcelle anciennement cadastrée AT n°369. Cette portion se retrouve après travaux sur le domaine public. Il est donc nécessaire de procéder à l'acquisition de cette parcelle auprès de Monsieur MUETTON au prix fixé en matière d'alignement du domaine public, soit 20 € / m².

Le Conseil Municipal est invité à :

- **décider de l'achat de la parcelle AT n° 391 au prix de 20 € / m², et de son intégration au domaine public communal,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 14 février 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL